



territoire
d'énergie

RHÔNE - SYDER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

SOMMAIRE

SYDER | Rapport d'activités 2022

03

ÉDITORIAL

04

UNE ANNÉE À LA
RENCONTRE DE NOS
ADHÉRENTS

05

LES TROPHÉES
DU SYDER 2022

07

LES CONCESSIONS

11

URBANISME

12

L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

17

LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

24

DOSSIER
MAITRISE
ET SOBRIÉTÉ
ÉNERGETIQUE

27

PARTENARIATS
INNOVANTS

29

RESSOURCES
HUMAINES

31

COMMUNICATION

33

ÇA S'EST PASSÉ
EN 2022

34

COMPTES
ADMINISTRATIFS

37

DÉLIBÉRATIONS

41

MARCHÉS
PUBLICS

Le rapport d'activités 2022 est une publication du SYDER
Syndicat Départemental d'Energies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69574 Dardilly Cedex.
Tél : 04 72 18 75 00 – Fax : 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr
Site internet : www.syder.fr

Directeur de la publication : Malik Hechaïchi
Rédacteur en chef : Marie-Laure Blot
Crédits photos, photos aériennes et cartes :
Réalisation :
Septembre 2023

ÉDITO



2022 aura été sans conteste une année particulièrement dense et riche pour le SYDER. Tout d'abord, parce qu'au-delà d'assurer nos **missions historiques** que sont l'organisation de la distribution publique d'électricité et de gaz ou encore la gestion du parc d'éclairage public des collectivités adhérentes, notre syndicat a multiplié les projets et ambitions pour s'imposer comme **l'acteur public incontournable des enjeux de transition énergétique** sur le territoire rhodanien.

A ce titre, nous avons renforcé nos actions dans le domaine des énergies renouvelables en se donnant pour objectif de faire de notre département, un territoire d'excellence énergétique verte d'ici 2050. Nous avons par exemple lancé **l'AMI PUISSANCE**, un appel à projet inédit dont l'ambition est de produire 1GWc d'énergie photovoltaïque d'ici 2050. Nous nous sommes également dotés d'un **Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques** pour accélérer le déploiement des bornes sur le territoire. En outre, nous avons développé nos **services d'ingénierie financière** afin de répondre à des appels à projets nationaux ou pour obtenir des plans de financements ambitieux facilitant l'engagement de nos communes dans la voie de la transition énergétique. Ce fut le cas quand nous avons sollicité la Banque des territoires pour financer une partie de la **Démarche performancielle** ou lorsque nous avons candidaté auprès de l'ADEME au **Contrat de Chaleur Renouvelable**. Autant de projets, actions et démarches engagés par le SYDER durant cette année 2022 qui attestent du dynamisme de notre syndicat et de notre volonté d'œuvrer pour l'intérêt des communes et leurs enjeux de transition environnementale.

Mais 2022 demeurera également l'année de la **crise énergétique inédite et redoutable** dont les conséquences fragiliseront l'équilibre financier de nos communes pendant encore quelques années. Dans un tel contexte, notre syndicat, avec en première ligne nos agents, s'est rapidement mobilisé pour accompagner et soutenir ses adhérents. Nous avons en premier lieu invité les collectivités à un « **Appel à la sobriété énergétique** » en mettant à leur disposition un plan de sobriété énergétique, pour rappeler les bonnes pratiques en termes d'économie et maîtrise de l'énergie. Mais parce que nous devons aller plus loin, nous avons décidé de prendre en charge financièrement la pose et / ou le réglage des horloges astronomiques afin d'encourager et de faciliter **l'extinction nocturne de l'éclairage public** – premier poste de dépenses énergétiques des collectivités. De la même manière, nous avons lancé le **groupement d'achat d'électricité** pour la période 2023-2025, un moyen efficace, grâce à la mutualisation, d'obtenir des prix compétitifs pour les collectivités qui y prennent part. Enfin, parce que la solidarité est l'une des grandes valeurs de notre syndicat, nous avons mis en place un **fonds d'urgence** pour permettre aux communes les plus impactées par la crise énergétique d'y faire face. Toutes ces mesures exceptionnelles, prises en un temps record, ont été permises grâce à la volonté des membres de l'exécutif, à l'engagement des agents du syndicat et à nos entreprises partenaires. Je tiens à les remercier et à saluer leur mobilisation qui a fait résonner notre devoir de service public et d'intérêt général.

Si 2022 aura été une année particulièrement dense voire éprouvante à certains égards, elle aura été aussi ce signal d'alarme, cette prise de conscience qui nous invite à tendre vers de nos nouvelles pratiques énergétiques plus responsables, plus sobres et plus durables. Elle nous aura permis d'envisager cette crise comme une opportunité pour nous réapproprier notre avenir et notre souveraineté énergétique en initiant des partenariats inédits avec des entités privées et publics pour prendre collectivement part à ce nécessaire changement de paradigme.

MALIK HECHAÏCHI

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES DU RHÔNE - SYDER

2022

UNE ANNÉE À LA RENCONTRE DE NOS ADHÉRENTS



Initiée en 2021, suite à la crise sanitaire pour retisser du lien avec les communes partenaires, la délocalisation des comités syndicaux sur les territoires du périmètre du SYDER s'est poursuivie en 2022 avec l'organisation de six comités et dix bureaux syndicaux.

Ces instances décisionnaires ont permis d'approuver au total près de 120 délibérations nécessaires pour la conduite des projets du syndicat. En outre, une réunion exceptionnelle consacrée à la crise énergétique et au contrat de concession électricité a eu lieu le 29 novembre 2022, à l'issue du sixième comité syndical.

Par ailleurs, un certain nombre de réunions publiques, d'inaugurations et de visites de terrain ont été organisées dans les villes et villages du département. Ces moments d'échanges et de rencontres sont essentiels pour les élus et les agents afin de co-construire ensemble l'avenir énergétique du territoire.

COMITÉS SYNDICAUX

6 comités ont été organisés durant l'année 2022 sur le territoire du SYDER.

25 janvier 2022 à Anse
22 mars 2022 à L'Arbresle
14 juin 2022 à Anse
20 septembre 2022 à Anse
15 novembre 2022 à Saint-Georges de Reneins
29 novembre 2022 à Anse

BUREAUX SYNDICAUX

10 bureaux syndicaux ont été organisés durant l'année 2022

8 mars 2022
19 avril 2022
3 mai 2022
10 mai 2022
7 juin 2022
19 juillet 2022
6 septembre 2022
4 octobre 2022
15 novembre 2022
13 décembre 2022



LES TROPHÉES DU SYDER

Après en avoir été privé pendant deux années à cause du COVID, le SYDER a renoué le 20 septembre 2022 avec sa traditionnelle cérémonie des Trophées. Ce fut l'occasion de récompenser les réalisations les plus innovantes et les plus remarquables de nos communes et de témoigner du travail des services et des entreprises partenaires. Cette édition 2022 a permis de distinguer les chantiers emblématiques des années 2020 et 2021 qui n'avaient pas pu être mis à l'honneur en raison du contexte sanitaire.

» TROPHÉE ÉCLAIRAGE RAISONNÉ

Commune de Chaponnay

Passage en LED de l'intégralité des éclairages du complexe Gil Laforêt et du stade de rugby Robert Crépieux.

» TROPHÉE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Commune de Villefranche-sur-Saône

Maillage ambitieux de bornes de recharge sur son territoire.

» TROPHÉE QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Commune de Joux

Sécurisation des réseaux du lieu-dit Terraillon

Commune du Perréon

Sécurisation des réseaux des lieux- dits le Nesme et le Rosier.

» TROPHÉE ÉNERGIE LOCALE

Commune de Saint-Martin-en-Haut

Installation de ses différents équipements photovoltaïques et sa chaufferie.



Face aux enjeux environnementaux et aux nouvelles orientations du syndicat, l'édition 2022 a distingué **8 communes du territoire** qui se sont engagées dans la maîtrise et l'efficacité énergétique ou qui ont développé des installations qui font la part belle aux énergies renouvelables.

TROPHÉE MISE EN VALEUR DU PAYSAGE <<

Commune de Tupin-et-Semons

Dissimulation du réseau électrique sur le chemin de Pimotin.

TROPHÉE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE <<

Commune des Olmes / Vindry-sur-Turdine

Installation de l'éclairage de la place de l'église.



TROPHÉE DÉMARCHE GLOBALE

Un prix spécial a été décerné à la commune de **Colombier-Saugnieu** pour l'installation de différents équipements innovants qui participent à la transition énergétique de la commune.







LES
CONCESSIONS



L'ÉLECTRICITÉ

Créé en 1950, le SYDER est historiquement l'organisme public chargé de l'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Rhône. Il exerce cette compétence auprès de 200 communes du département, soit près de 425 000 habitants.

À ce titre, le SYDER assume toutes les obligations relatives à la propriété du réseau public de distribution électrique.

En tant que propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son territoire, le SYDER négocie et supervise le contrat de concession conclu avec ENEDIS. Il assure le contrôle de la bonne application du cahier des charges de la concession et de la qualité du service public.

CHIFFRES CLÉS

6 061
km de réseau BT
(basse tension)

4 145
km de réseau HTA
(haute tension aérienne)

6 175
postes de
transformation

Chiffres basés sur l'année 2021.

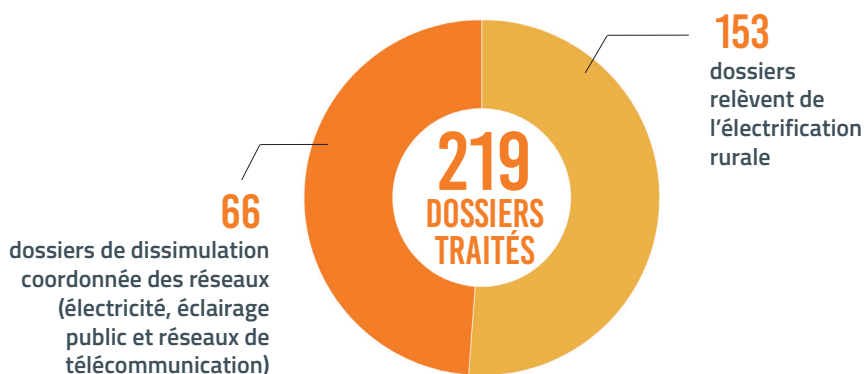
Total clients consommateurs Dont TRV Dont au marché	229 679 133 086 96 593
Energie acheminée	2 641 GWh
Durée moyenne annuelle de coupure	104.7 mn
Durée moyenne annuelles hors incidents exceptionnels	103 mn
Clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	17 126 (+43,9% par rapport à 2020)
Clients avec plus de 6 coupures longues > 3 min, toutes causes confondues	1 128 (+267,4% par rapport à 2020)
Total clients producteurs	6 510 (+14% par rapport à 2020)
Puissance totale produite Selon la répartition suivante : Installations photovoltaïques Installations « Autres » (incluant biogaz/biomasse et cogénération) Installations éoliennes	79 MVA (+36% par rapport à 2020) 59% 25% 15%

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le SYDER réalise des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux électriques.

A travers ces différents travaux, le syndicat contribue à l'aménagement du territoire de ses communes adhérentes et améliore la qualité de la distribution en électricité de leurs administrés.

En 2022, 299 demandes de communes ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'études ou de travaux.



CHIFFRES CLÉS

47

DOSSIERS DE RENFORCEMENT
du réseau pour un montant
estimé à 2 040 172,27 €

56

DOSSIERS D'EXTENSION
du réseau pour un montant
estimé à 649 167,90 €

50

DOSSIERS DE SÉCURISATION
du réseau pour un montant
estimé à 459 181,14 €

66

DOSSIERS DE DISSIMULATION
coordonnées du réseau pour un
montant estimé à 4 175 571,49 €

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER organise et coordonne l'achat groupé d'électricité pour le compte de ses collectivités adhérentes qui le souhaitent.

Ainsi, le syndicat met son expertise et expérience à la disposition de ses partenaires afin qu'ils bénéficient de tarifs compétitifs pour optimiser et maîtriser leur dépense énergétique. En tant que « grand compte » le syndicat assure des offres aux critères techniques exigeants quelle que soit la taille de l'organisation.

La mutualisation et l'expertise technique du SYDER permettent effectivement de notifier des marchés de fourniture d'électricité aux meilleurs prix jusque là inférieurs aux TRV. En 2022, 95 collectivités relevant du périmètre du SYDER ont adhéré au groupement d'achat d'électricité porté par le syndicat, représentant 32 GWh.



En 2022, le SYDER a lancé le groupement d'achat d'électricité pour la période 2023-2025.

141 communes constituent ce groupement.

LE GAZ

Depuis 1997, le SYDER dispose de la compétence optionnelle « distribution publique de gaz ». En 2022, 83 communes membres ont transféré cette compétence au syndicat, ce qui représente près de 200 000 habitants.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur son périmètre, le syndicat négocie et supervise les contrats de concession conclus avec GRDF à qui le SYDER a concédé la gestion et l'exploitation du réseau de distribution de gaz pour 71 communes desservies.

Le contrat de concession gaz qui liait le SYDER et GRDF a pris fin en juin 2022. Les deux instances sont actuellement en négociation pour aboutir à un nouveau contrat.

LA CONCESSION GAZ

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau de distribution publique de gaz situés sur son territoire dans le périmètre des contrats de concession.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, dans le cadre des zonages de raccordement pour l'injection de biogaz dans les réseaux, le syndicat est amené à porter un avis dans le cadre des consultations publiques conformément au décret « droit à l'injection » et sa mise en application dans la délibération n°2019-242 de la Commission de Régulation de l'Énergie. (CRE).

CHIFFRES CLÉS

544

premières mises
en service clients

29 426

compteurs
domestiques actifs

30 799

clients

886,2 KM

Longueur totale du réseau

— Dont réseau 2,8 km basse pression

— Dont réseau 883,4 km moyenne pression

695 GWH

d'énergie acheminée

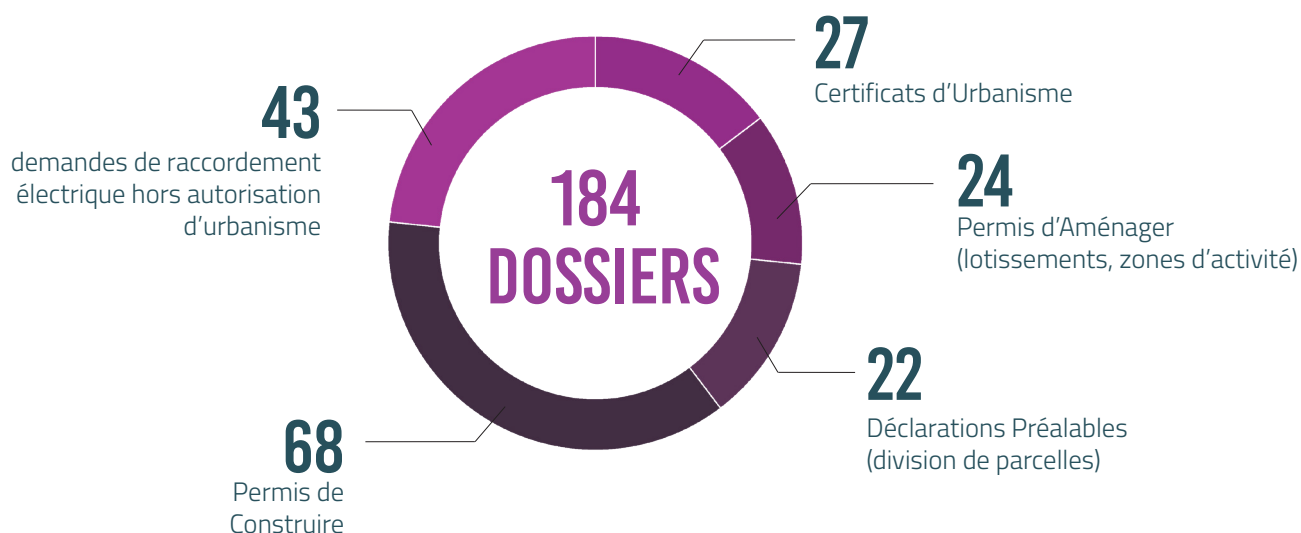
URBANISME

AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Véritable tiers de confiance des communes, le SYDER répond aux instructions d'urbanisme en accompagnant et conseillant les collectivités adhérentes notamment sur la desserte et la suffisance en électricité.

En effet, le syndicat analyse les préconisations techniques proposées par le concessionnaire Enedis, comme le besoin de renforcement du réseau électrique en contrainte, la sécurisation de fils nus ou encore l'extension du réseau électrique basse tension. Puis, le SYDER est amené à vérifier la validité de ces préconisations, à analyser les tenants juridiques des travaux envisagés et enfin à réaliser une estimation de leur financement.

L'analyse et le chiffrage des travaux nécessaires à cette extension ou renforcement par le syndicat permettra à la commune de connaître les conditions de raccordement et d'accepter, ou non, l'autorisation d'urbanisme concernée, ou aux porteurs de projets de se positionner sur leur opération.



Ces analyses ont conduit à préconiser 131 extensions de réseau et 61 renforcements du réseau.



ÉCLAIRAGE
PUBLIC



ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance et l'exploitation de l'éclairage public est l'une des compétences optionnelles proposée par le SYDER à ses collectivités adhérentes. A ce titre, le syndicat exerce la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux neufs et de maintenance préventive de l'éclairage des voiries, des équipements sportifs et de la mise en lumière.

De la même manière, il assure également la maîtrise d'ouvrage pour assurer un éclairage **performant, respectueux de l'environnement et moins consommateur d'énergie**. Enfin, il gère la **gestion et l'entretien** des installations d'éclairage public et éventuellement de l'éclairage extérieur pour la mise en valeur de bâtiments publics ou de sites, ainsi que de l'éclairage extérieur d'installations sportives.

CHIFFRES CLÉS

195

communes
adhérentes

93 861

points lumineux

4 500

armoires de
commande



LES TRAVAUX LIÉS À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2022, le SYDER a ouvert **80 dossiers de travaux liés à l'éclairage public** pour un montant estimé à près de 1 930 176,69 €.

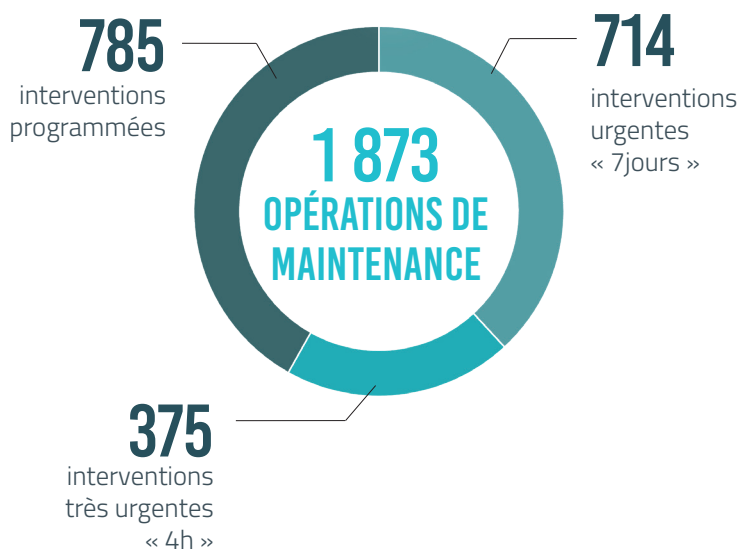
Ces travaux concernent soit :

- La mise en valeur lumière d'éléments du patrimoine des communes
- L'éclairage public liés à des aménagements (places, parcs, etc.)
- Les travaux neufs d'éclairage public (rénovation d'éclairage routier, d'armoire de commande, extension d'un nouveau réseau d'éclairage, etc.)
- L'éclairage de terrains sportifs

LA MAINTENANCE : UN SERVICE EN PLEINE MUTATION

Les nombreuses évolutions techniques ou d'usages de l'éclairage public ont nécessité une adaptation du service maintenance à la fois dans son fonctionnement et dans son organisation.

Dès lors, **2 nouveaux collaborateurs** sont venus renforcer l'équipe maintenance en 2022. Le service a également suivi différentes formations afin de répondre aux nouvelles contraintes et aux fonctionnements de ces technologies récentes, développer ses activités dans les domaines du dépannage, des devis, des visites programmées, du SAV, de la rétrocession, des sinistres et des déplacements pour tiers.



ÉVOLUTION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : VERS DES SOURCES LUMINEUSES PLUS RESPONSABLES

Si le parc d'éclairage public géré par le SYDER a peu évolué en termes de quantité, ce dernier a considérablement été renouvelé en terme de technologie avec l'installation de **2 701 nouveaux luminaires LED en 2022** et l'abandon des autres sources lumineuses moins efficaces.

Type de sources	Chiffres 2021	Chiffres 2022	Evolution
Ballon Fluorescents	3330	2440	-27%
Tube fluorescent	415	402	-3%
Fluocompact	1208	1135	-6%
Sodium Basse Pression	149	145	-3%
Halogène	301	290	-4%
Incandescence	319	315	-1%
Cosmopolis	2498	2651	+6%
Iodure Métallique	9452	9294	-2%
LED	12525	15226	+22%
Sodium Haute Pression	62728	61917	-1%
Divers	87	46	-47%
TOTAL	93 012	93 861	



Le service a également suivi **1301 affaires aboutissant à des devis chiffrés** (contre 1072 en 2021).

Le suivi comporte les étapes suivantes :

- Création de la prestation
- Validation de l'avis RSE
- Validation du devis entreprise
- Suivi de la consultation commune
- Suivi du BC
- Validation du DIUO

RÉTROCESSIONS

Il y a eu **15 demandes de rétrocessions** en 2022 (9 en 2021 +60%) qui impliquent autant d'audits de contrôles et des suivis de dossiers importants avec des cas à gérer très hétéroclites.

SINISTRES ET DÉPLACEMENTS POUR TIERS

31 dossiers de sinistres ont été ouverts ainsi que **19 dossiers de déplacements pour tiers**.

VISITES PROGRAMMÉES

785 visites ont été programmées en 2022.

L'EXTINCTION NOCTURNE

L'activité du service maintenance du SYDER a été particulièrement dense en 2022 en raison du lancement de la **campagne à grande échelle d'extinction nocturne**. En effet, face à l'envolée des prix de l'énergie et conformément aux recommandations émises par le SYDER dans son plan de sobriété énergétique, de nombreuses communes ont souhaité **moduler les horaires de fonctionnement de leur éclairage public** – premier poste de dépenses énergétiques des collectivités.

Afin d'accompagner et de soutenir les collectivités engagées dans cette démarche, le SYDER a mobilisé ses entreprises partenaires et les équipes du service maintenance pour réaliser la pose et / ou le réglage des horloges astronomiques.

Notons que les communes adhérentes engagées dans le Démarche Performancielle ont pu bénéficier gratuitement de cette opération.

350
nouvelles horloges
installées

1550
horloges réglées

8225
heures de
luminosité
économisées

34 450
tonnes de CO₂
économisés



PRIX TERRITORIA

Le 15 novembre 2022, le SYDER a reçu la **médaille de bronze du Prix Territoria dans la catégorie « Transition énergétique »** pour sa Démarche Performancielle. Un trophée porté par l'Observatoire Territoria et présidé par le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale, Monsieur Christophe Béchu et Madame Dominique Faure, Secrétaire d'État chargée de la ruralité. Un grand bravo à tous les agents mobilisés sur ce dossier et au Vice-président, Monsieur Pascal LEBRUN, délégué à l'exploitation des réseaux et en charge de ce projet.

DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

Lancée en 2021, la **Démarche Performancielle est une campagne de remplacement à grande échelle des sources lumineuses dites classiques par des sources LED moins énergivores et plus responsables**. Le dispositif vise aussi à intégrer un système de commande intelligente permettant l'extinction ou l'abaissement nocturne à distance. Cette démarche permet de réaliser des économies d'énergie entre 50 et 75% par rapport aux sources lumineuses dites classiques.

En 2022, sur les 137 communes engagées dans la démarche, ce sont 7 communes qui ont pu bénéficier de la rénovation complète de leur parc d'éclairage public dans le cadre de la démarche.



SIGNATURE BANQUE DES TERRITOIRES

Conformément à ses ambitions environnementales et sociétales, le SYDER a souhaité faire appel à un investisseur éthique et responsable pour financer la « Démarche performancielle ». C'est dans cette perspective, qu'il s'est rapproché de la Banque des Territoires qui propose, dans le cadre de ses crédits à impact environnemental positif, un dispositif financier innovant d'intracting.

Ce dernier permet de financer des actions ou des travaux qui visent à améliorer l'efficacité énergétique d'équipement qui permettront des économies d'énergie pour les communes. Ces économies sont alors affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets.

La « Démarche performancielle » s'inscrivant parfaitement dans ce type de prérogative, le SYDER a ainsi obtenu une proposition de **crédit vertueux à hauteur de 30 millions d'euros** avec un taux de financement de 0,25% sur 13 ans.

Le financement « Intracting » sera remboursé grâce aux économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement (consommations énergétiques) que les travaux financés permettront d'éviter. **Le SYDER a donc proposé aux communes de rembourser les travaux deux ans après que ces derniers aient été effectués** ; de sorte que les économies générées en fonctionnement par le passage en LED, permettent de rembourser les travaux.

Un montage financier à la fois vertueux mais surtout incitatif pour encourager les communes à intégrer la démarche et tendre vers la voie de la transition énergétique. De son côté, le syndicat s'engage à retracer les réductions de consommation d'énergie par un suivi des données, permettant de mesurer leur impact positif en consommations, émissions ainsi qu'en valorisation économique.

LE SYDER LAURÉAT DE L'AMI LUM'ACTE

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Le sous-programme « LUM'ACTE », lancé dans le cadre du programme ACTEE (porté par la FNCCR), permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités désireuses de maîtriser leurs consommations et améliorer la performance énergétique de leur parc d'éclairage public.

Le SYDER a candidaté à ce sous-programme, poursuivant lui-même un objectif de maîtrise des consommations de son parc d'éclairage public, via la « Démarche performancielle » de l'éclairage public.

La réalisation d'audits énergétiques et patrimoniaux, de schémas directeurs d'aménagement lumière, l'acquisition d'outils de suivi du parc ainsi que des missions d'AMO/MOE peuvent être valorisés via ce dispositif.



Le SYDER a
obtenu une
enveloppe de
subvention de
103 000€.



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



CHALEUR RENOUVELABLE

Depuis 2009, le SYDER propose à ses communes adhérentes une compétence optionnelle : la production et la distribution publique de chaleur. À ce jour, 33 communes du territoire ont choisi de transférer cette compétence au SYDER. En 2022, le SYDER exploite 12 chaufferies bois et 9 réseaux de chaleur.

En tant que tiers de confiance, le SYDER se charge de la conception, du montage juridique, administratif et financier des projets, de l'investissement, de la réalisation des installations des chaufferies publiques et d'en assurer l'exploitation ainsi que la maintenance pour les communes qui lui ont transféré cette compétence. Les réseaux de chaleur sont alimentés en chaleur renouvelable : le bois-énergie (granulés ou plaquettes forestières) pour le parc existant.

La Régie SYDER Chaleur supporte les coûts des combustibles, d'investissement, d'exploitation et de maintenance des chaufferies et des réseaux de chaleur associés et les répercute aux abonnés par la vente de chaleur aux abonnés sur une période de 20 à 25 ans.

Les chaufferies alimentées en chaleur renouvelable permettent aux communes de baisser considérablement leur facture énergétique car celui-ci est un des moyens de chauffage les plus économiques puisqu'il est environ deux fois moins cher que le gaz naturel et quasiment trois fois moins cher que le fioul. Ce type d'installation permet également de réduire significativement les émissions de CO₂.

CHIFFRES CLÉS

12

chaufferies
bois-énergie

2830

kW de puissance
bois installée

3600

mètres linéaires de
réseau de chaleur

63

sous-stations

Communes	Lieu de la chaufferie	Année de mise en service	Type de combustible bois	Puissance de chaudière BIOMASSE	Nombre de sous stations par site	Longueur réseau
LONGES	Le Pré Paquet	2011	plaquettes	200 kW	3	55 m
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	Ecole Bernard Pivot	2013	granulés bois	120 kW	1	∅
PROPIERES	Mairie - Ecole	2014	granulés bois	112 kW	1	100 m
LARAJASSE	Parc des Platannes	2015	plaquettes	550 kW	11	522 m
DEUX GROSNES	Le Fontalet	2015	plaquettes	300 kW	9	793 m
LONGESSAIGNE	Les Bédouins	2017	plaquettes	150 kW	5	120 m
CHENAS	Les Chênes	2019	granulés bois	130 kW	2	50 m
RONTALON	Le Bourg	2019	granulés bois	58 kW	5	125 m
RONNO	Le Château	2020	plaquettes	120 kW	8	300 m
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Rue Rochefort	2021	plaquettes	800 kW	15	1 200 m
SAINT-LAURENT-D'AGNY	Rue Ancienne Gare	2022	granulés bois	90 kW	1	30 m
COLOMBIER SAUGNIEU	Route du Pont Cheruy	2022	plaquettes	200 kW	2	240 m



En 2022, face à l'accroissement de l'activité, le service de la Régie SYDER Chaleur s'est entouré de quatre nouveaux collaborateurs. Désormais, le service compte 5 agents.



LA CHAUFFERIE DE COLOMBIER-SAUGNIEU

En 2022, la commune de Colombier-Saugnieu qui a délégué sa compétence « production et la distribution publique de chaleur » au SYDER a inauguré sa chaufferie biomasse et son réseau de chaleur.

Une installation qui permet de produire 200kW et qui alimente plusieurs bâtiments communaux (le groupe scolaire Jules Ferry, les logements de l'école, la maison petite enfance, le restaurant scolaire et la salle polyvalente). Cette chaufferie fonctionne avec du bois déchiqueté provenant de deux fournisseurs locaux situés à moins de 40 km : *Bois Nergis* à CHARLY (69) et *Bois énergie services* à Moidieu Detourbe (38). Grâce à cette installation, on estime que la commune émettra 200 tonnes de CO₂ en moins par rapport à l'ancienne installation.

FOCUS

LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE



Le Contrat Chaleur Renouvelable est un dispositif financé par l'ADEME pour encourager le développement de systèmes de chauffage alimentés par la chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur).

Ce projet, dont la réflexion a été initiée en 2021, s'est concrétisé en 2022 avec le dépôt d'une candidature auprès de l'ADEME à la fin du mois d'avril. Cette candidature a été travaillée en liens étroits avec la collectivité de la CCSB, la CCBPD, la CCPA et la COPAMO, pour lesquelles a été mené un gros travail d'identification de potentiels en chaleur renouvelable. A la demande de l'ADEME, le périmètre de contrat du SYDER couvrira l'intégralité du périmètre rhodanien, à l'exception des périmètres de la COR et de la CCMDL, qui portent un dispositif similaire sur leurs territoires.

Le Contrat Chaleur Renouvelable représente l'opportunité pour les porteurs de projets de chaleur renouvelable (publics et privé, sauf particuliers) d'être accompagnés financièrement dans la réalisation de leurs études (jusqu'à 70% du montant HT) et/ou de leurs investissements (des forfaits par MWh produits pour chacune des énergies éligibles).



Solaire Thermique



Bois énergie



Géothermie



Réseaux de chaleur

PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis 2011, le SYDER mène une politique volontariste et ambitieuse en matière d'énergie solaire photovoltaïque. En effet, conscient de l'opportunité que représente cette énergie en termes de sobriété et de durabilité, le syndicat accompagne les communes partenaires durant toutes les étapes du projet : financement, maîtrise d'ouvrage, exploitation et maintenance.

Ces projets, le syndicat les porte seul ou en concertation avec des acteurs de l'économie mixte comme la SEM Soleil - dont le SYDER est coactionnaire aux côtés de partenaires privés et d'autres Syndicats d'énergie - pour développer des installations sur des bâtiments, des centrales au sol, ou encore des ombrières.

Communes et installations 2022	Puissance (kWc)	Prévisionnel (kWh/an)
Montromant <i>Salle d'Activité</i>	32,5	31 276
Dracé <i>Salle d'Animation</i>	35,64	38 303
Saint Pierre la Palud <i>Salle des Fêtes</i>	36	41 958
Saint Laurent de Chamousset <i>Salle Polyvalente</i>	83,82	98 777

FOCUS

Les 28 et 29 juin 2022, les 47ème et 48ème installations photovoltaïques exploitées par le SYDER ont été mises en service à Saint-Laurent de Chamousset et à Saint-Pierre-la-Palud.

A elles deux, ces installations permettront de produire **140,6 kWh/an**, soit la consommation en électricité de **30 foyers**. Deux équipements qui permettront également de faire économiser à la planète 45 tonnes de CO₂ par an.



SAINT-PIERRE-LA-PALUD



SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

CHIFFRES CLÉS

48

installations photovoltaïques

1,34

MWc de puissance

1,43

GWh/an

4 NOUVELLES INSTALLATIONS MISES EN SERVICE EN 2022

Au 31 Décembre 2022, 48 installations photovoltaïques sont exploitées par le SYDER pour une production d'énergie annuelle prévisionnelle de 1,43 GWh/an soit l'équivalent de la consommation moyenne de 300 foyers. Cette production d'énergie a généré un revenu de près de 170 000€.

La météo plutôt favorable en 2022 a permis de produire 12% d'énergie en plus par rapport au prévisionnel.

LES GÉNÉRATEURS (EX COCOPEOP)

Ce dispositif, initié par l'ADEME, vise à créer des **réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités** pour le développement de projets photovoltaïques et éoliens.

Le SYDER porte le projet pour le compte du réseau TEARA, qui regroupe les syndicats d'énergies de la région Auvergne-Rhône-Alpes. **3 conseillers doivent être déployés sur l'ensemble de la région**. Un premier conseiller a été recruté sur le secteur de l'ex-Auvergne. Les 2 autres recrutements sont en cours.

UNE FLAMBÉE ET PÉNURIE DE MATÉRIAUX : UN FREIN AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS



L'année 2022 a été marquée par une **inflation importante du prix des matériels et des taux d'intérêts impactant fortement la rentabilité des projets**. Par conséquent, le marché de 31 installations photovoltaïques sur la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle a dû être relancé, reportant le démarrage des travaux à 2023. Ces imprévus obligent également à demander aux communes d'exploiter les installations deux années supplémentaires afin de maintenir leur réalisation.

De manière générale, la rentabilité des nouveaux projets est plus difficile à atteindre. Dès lors, le SYDER doit **allonger les durées d'exploitation nécessaires avant de rétrocéder les installations** aux collectivités concernées. Toutefois, l'exceptionnelle **hausse des tarifs d'achat d'électricité**, pendant cinq trimestres consécutifs, a permis d'absorber une partie de la perte de rentabilité.

Le SYDER a également été impacté par des **pénuries de livraisons**, notamment d'onduleurs, reportant la mise en service de certains sites.

UN CAHIER DES CHARGES RESPECTUEUX DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à ses ambitions environnementales, patrimoniales et sociétales, le SYDER a décliné un cahier des charges particulièrement ambitieux et responsable.

Par exemple, il prévoit l'intégration au bâti des installations en privilégiant des modules complètement noirs. Ce type d'équipement s'assimile de manière plus esthétique aux bâtiments, contrairement à la surimposition.

De plus, le syndicat impose une provenance européenne des modules et des onduleurs. Ces choix, s'ils ont un impact sur le prix et la rentabilité des projets, permettent également et avant tout d'envoyer un signal fort à la fois auprès des habitants, des commerçants et des entreprises en leur donnant envie d'investir eux aussi dans le photovoltaïque et également auprès des industriels de la filière en les incitant à construire des usines de fabrication en France ou en Europe. Des projets de Giga-Factory sont d'ailleurs à l'étude en France tandis que certaines entreprises ont déjà vu le jour en Allemagne et en Espagne, en 2022.



MASSIFIER LE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE RHÔNE

En mars 2022, le syndicat a voté une délibération exceptionnelle en vue de massifier et accélérer la production d'électricité renouvelable sur tout le territoire du Rhône en se donnant l'objectif de faire du Rhône un territoire d'excellence énergétique verte.

Pour atteindre ces ambitions, le SYDER a lancé en mai 2022 une démarche inédite : un Appel à Manifestation d'Intérêt « AMI puissance » pour identifier un ou des opérateur(s) économique(s) privés et / ou publics afin de créer ensemble

une Société par Actions Simplifiée (SAS) de production d'énergies renouvelables. Cette dernière aura pour rôle de planifier, développer, financer et exploiter des projets photovoltaïques sur l'ensemble du territoire rhodanien, sur les fonciers privés et publics, pour atteindre a minima 1 GWc d'énergie photovoltaïque d'ici 2050.

Entre juillet et novembre 2022 différentes phases de sélection durant lesquelles ont été analysés les aspects juridiques, financiers et techniques de chaque offre ont eu lieu. Après l'examen de plusieurs candidatures, c'est le groupement SOLARHONA, Terre & Lac Solaire et SERFIM ENR qui a été retenu par le SYDER, lors du comité syndical du 29 novembre, pour prendre part à cet AMI PUISSANCE. Si les délégués du SYDER ont désigné à l'unanimité ce trio rhodanien comme lauréat c'est d'une part parce que ces trois entités sont reconnues localement et nationalement dans le domaine des énergies renouvelables et plus spécifiquement du photovoltaïque mais également parce que leur ancrage local assure une excellente connaissance des besoins et spécificités du territoire.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Depuis 2019, le SYDER s'est doté de la compétence Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) afin d'encourager la mobilité décarbonée sur son territoire.

L'année 2022 a été une année particulièrement charnière pour le développement des IRVE sur le département du Rhône. En effet, il y a d'une part eu une réelle accélération du déploiement des bornes sur le territoire avec 35 nouveaux équipements installés et d'autre part l'offre de borne s'est enrichie avec le déploiement de 6 bornes rapides.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin d'encourager l'installation des bornes de recharge, le SYDER propose des conditions financières particulièrement avantageuses avec un abattement de 50% sur le coût des travaux.



CHIFFRES CLÉS

52

communes et
2 EPCI ont délégué
la compétence



87

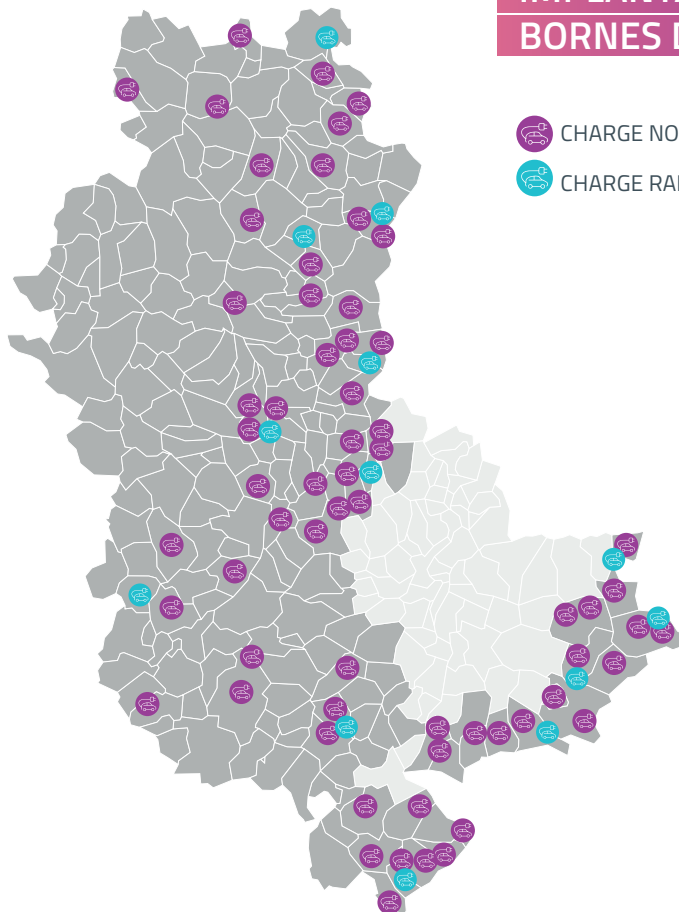
bornes installées
par le SYDER, dont
13 bornes rapides

180

points de charge

IMPLANTATION DES BORNES DE RECHARGE

-  CHARGE NORMALE (22kW)
-  CHARGE RAPIDE (50 kW)



LE SCHÉMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Aujourd'hui, le SYDER intensifie et accélère le déploiement des bornes sur le territoire. C'est pourquoi en 2022, conformément aux prescriptions émises dans la loi d'Orientation des Mobilités, le SYDER a finalisé son Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SDIRVE).

Le SDIRVE constitue une feuille de route partagée avec l'ensemble des EPCI rhodaniens pour déterminer un maillage cohérent, adapté et pertinent des infrastructures de recharge sur son territoire.

Le syndicat se donne pour horizon d'installer **130 bornes** sur le territoire d'ici 2025 réparties en fonction de 3 grandes orientations stratégiques :



Le développement d'un réseau de bornes dans les centres bourgs denses avec un taux de stationnements privés faible où il est difficile de s'équiper en point de recharge à domicile



Le développement d'un réseau de bornes rapides pour les usagers en transit à proximité d'axes structurants (autoroute, zone commerciale, etc.),



L'implantation d'infrastructures de recharge dans des zones touristiques

DES STATIONS DE RECHARGE HAUTE PUISSANCE

L'ADEME a lancé au printemps 2022 un appel à projet visant à **développer des stations de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables équipées de bornes de haute puissance (>150kW)** auquel le SYDER a répondu en proposant le déploiement de 9 stations de recharge à l'échelle départementale.

Les emplacements de chacune de ces stations ont été identifiés comme présentant un intérêt dans le SDIRVE réalisé par le SYDER au premier semestre 2022. Elles sont situées à proximité d'axes routiers majeurs.

Le SYDER est la **seule entité publique à figurer parmi les 7 premiers lauréats de l'appel à projets et a obtenu une subvention de 1,7 million d'euros** pour la mise en œuvre de ce projet.



VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE : UNE COMMUNE ENGAGÉE DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Avec près de 14 bornes installées sur son territoire en 2022, Villefranche-sur-Saône est la plus pourvue en équipement de recharge pour véhicules électriques. D'ici 2025, la commune souhaite se doter de 10 bornes supplémentaires.

DOSSIER
MAITRISE
ET SOBRIÉTÉ
ÉNERGETIQUE



L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique inédite faisant flamber les prix de l'électricité et du gaz, obligeant certaines collectivités à fermer des bâtiments publics trop énergivores, augmenter leur fiscalité ou encore couper certaines dépenses de leur budget.

Parallèlement à cette crise énergétique, l'urgence environnementale impose de changer de paradigme et de tendre vers des pratiques plus durables et plus responsables.

Dès lors, face à ces enjeux économiques et écologiques, le SYDER, acteur de premier plan de la transition énergétique sur son territoire et défenseur des intérêts financiers de ses membres, propose plusieurs actions concrètes à ses communes adhérentes, à la fois pour faire face à ces dépenses exceptionnelles mais également en les invitant à se doter de solutions énergétiques moins consommatrices et plus vertueuses écologiquement.



PLAN DE SOBRIÉTÉ

Face à la hausse des prix de l'énergie, le SYDER a établi une liste de recommandations, à court et moyen terme, à destination des collectivités volontaires du département pour les encourager à tendre vers de nouvelles pratiques et consommations énergétiques, plus sobres et plus responsables. Il s'agit ici d'une liste de suggestions et de préconisations non exhaustives qui visent à réduire les consommations et dépenses énergétiques des collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES UNE EXTINCTION NOCTURNE PROGRAMMÉE

Conformément aux recommandations émises par le SYDER dans son plan de sobriété énergétique, de nombreuses communes ont souhaité moduler les horaires de fonctionnement de leur éclairage public – premier poste de dépenses énergétiques des collectivités.

Aussi afin de les accompagner et de les soutenir dans cette démarche, le SYDER a proposé d'installer gratuitement (sous certains critères) des horloges astronomiques pour programmer ces extinctions nocturnes. Pour ce faire, il a mobilisé entreprises partenaires et équipes du service maintenance pour réaliser la pose et / ou le réglage des horloges.

Une initiative qui a permis de régler 1550 horloges et d'en installer 350 nouvelles sur la période d'octobre 2022 à mai 2023. Cela a généré une économie approximative de 8225 heures de luminosité ce qui représente une économie de 34 450 000 kg de CO₂.

Notons que les communes adhérentes engagées dans le Démarche Performancielle ont pu bénéficier gratuitement de cette opération.





LE DISPOSITIF MIMOSA AU SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Le « décret tertiaire », en complément des objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), impose aux collectivités gestionnaires de patrimoine des obligations de performances énergétiques de leurs bâtiments, et prévoit des **sanctions en cas de non-respect des obligations de réduction des consommations d'énergie**.

Dans ce contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique, la FNCCR a lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA, dont l'objectif est d'**accompagner financièrement les collectivités** à la réalisation d'études et d'audits énergétiques du patrimoine communal et intercommunal, la mise en place d'une communauté d'économies de flux, l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques et d'équipements de télégestion, ainsi

Dans le cadre de ce projet, le SYDER a obtenu une enveloppe globale de subventions de 996 000€.

que des actions de maîtrise d'œuvre pour la performance énergétique de ces bâtiments.

Le SYDER est lauréat de l'AMI et coordinateur du groupement MIMOSA (Mutualisation Intelligente des MOyens pour un Scénario Ambitieux) qui comprend : le SYDER, l'ALTE 69, la CAVBS, la CCBPD, la COPAMO, la COR, la CCMDL, la CCVL et la CCPO.

L'ÉCONOME DE FLUX, UN CONSEILLER DÉDIÉ À LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Interlocuteur privilégié des communes, ce conseiller de proximité accompagne les collectivités qui font appel à lui dans la maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques, la construction de projets énergétiquement sobres et responsables. Il intervient aux différentes étapes d'une politique énergétique maîtrisée.

Son périmètre d'intervention est orienté autour de 3 grandes missions :

- » Etat des lieux énergétique du patrimoine des communes ;
- » Suivi et optimisation des consommations et dépenses énergétiques ;
- » Accompagnement à la construction de plans d'actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.



VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

En 2022, le SYDER a valorisé 6 746 200 kWh Cumac, via plusieurs dépôts de CEE réalisés par différents syndicats d'énergie de la Région. Ces économies d'énergie sont issues d'opérations de travaux neufs réalisées sur l'éclairage public.

PARTENARIATS INNOUANTS

PARTENARIAT ENTRE LE SYDER ET HESPUL

En 2022, le SYDER s'est associé à HESPUL – centre de ressource et d'expertise basé à Lyon spécialisé, depuis plus de 30 ans, dans des actions de sensibilisation, de communication et de conseil sur les énergies renouvelables.

Afin d'être accompagné dans le développement de ses futurs projets dans le domaine des énergies renouvelables sur son territoire, le syndicat allouera une subvention annuelle à HESPUL de 20 000€ durant 5 ans.

L'association HESPUL apportera au SYDER des conseils sur le développement de projets photovoltaïques complexes ou encore sur l'élaboration d'un schéma directeur de l'énergie à l'échelle départementale, une aide à la mise en place d'indicateurs de suivi de production d'ENR et d'effacement de consommations énergétiques sur le territoire du SYDER, ou encore une veille sur les énergies innovantes et nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables.

En somme, ce nouveau partenariat permettra au SYDER d'être soutenu par un expert reconnu dans ce domaine de compétences pour mener des projets innovants et vertueux pour le compte de ses communes adhérentes.



UNE CHAIRE UNIVERSITAIRE POUR DÉVELOPPER ET STRUCTURER LA FILIÈRE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

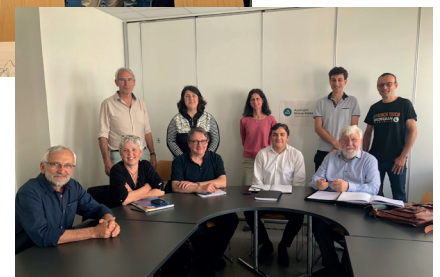
Parce que la recherche et les innovations sont des leviers essentiels pour réaliser et accompagner la transition environnementale, le SYDER crée un partenariat avec l'Université Claude Bernard Lyon I, présente dans le top 100 des universités les plus innovantes au monde, dans le cadre d'une chaire universitaire.

En finançant cette nouvelle chaire à hauteur de 100 000€ par an maximum durant cinq années, le SYDER pourra s'impliquer directement dans la recherche, l'orienter vers des sujets d'intérêts publics comme les énergies renouvelables, la maîtrise énergétique ou encore l'intelligence des réseaux ; participer à la structuration de la filière énergétique ; accompagner les besoins de formation du secteur et valoriser les métiers et les filières en tension ; tester des innovations ; faciliter des partenariats avec le privé, etc. Enfin, s'inscrire dans une démarche partenariale et travailler en synergie avec une telle structure universitaire sera un des moyens pour notre syndicat de gagner en visibilité pour attirer de nouveaux talents.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS DES CENTRALES VILLAGEOISES DU TERRITOIRE ET DES SOCIÉTÉS CITOYENNES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.

En 2022, le SYDER a multiplié les réunions de travail avec les représentants des associations des Centrales Villageoises de Beaujolais Pierres Dorées, du Pays Mornantais, des Vallons du Lyonnais et de la région de Condrieu ainsi qu'avec les collectifs Monts Énergies, Soleil Beaujolais, Beaujolais Energie Citoyenne et Wattencor.

L'objectif de ces temps d'échanges est de parvenir en 2023 à une convention qui liera ces différents acteurs producteurs d'électricité photovoltaïque afin de faciliter les coopérations et partenariats pour développer des projets énergétiques vertueux et durables sur le territoire.



LE SYDER MEMBRE DU RÉSEAU TEARA ET DE LA FNCCR



Le SYDER est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR – Territoire d'énergie).

www.fnccr.asso.fr



Il est également membre de l'association TEARA qui regroupe les 13 syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes. Une mutualisation des forces et des expertises pour défendre les intérêts des collectivités en relayant les problématiques locales au niveau national.

www.teara.fr

RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE COMPLÉMENTAIRE AU SERVICE DES COMMUNES

Au 31 décembre 2022, l'équipe du SYDER est composée de 43 agents, aux profils variés et complémentaires, répartis au sein de 3 pôles, en appui à la Direction Générale. Cet effectif comprend à la fois des agents techniques et administratifs qui accompagnent au quotidien nos collectivités adhérentes dans la réalisation de leurs projets.



UNE STRUCTURE DYNAMIQUE ET EN PLEINE CROISSANCE

Parce que nos activités se diversifient et se développent, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et parce que nous souhaitons intensifier nos relations avec nos collectivités adhérentes, le SYDER continue sa campagne de recrutements initiée depuis 2021. En 2022, 16 nouveaux collaborateurs ont rejoint le syndicat.

MISER SUR L'AVENIR

Le SYDER accueille régulièrement des alternants et des stagiaires au sein des différents services du syndicat. En 2022, le syndicat comptait parmi ses collaborateurs un alternant au sein des services techniques.

Pour l'exécutif et la direction générale du syndicat, accueillir de jeunes talents encore en étude ou en formation est une manière de construire l'avenir du SYDER et d'attirer les agents de demain. Cette politique RH s'intensifiera dans les années à venir notamment grâce au partenariat mis en place avec l'Université Claude Bernard Lyon 1.



RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Depuis deux ans, le SYDER publie un rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un document essentiel qui recense les différents indicateurs en termes de répartitions femme / homme au sein du syndicat. A la lecture des divers éléments, les catégories professionnelles restent genrées au sein du SYDER.

Par ailleurs, ce rapport permet également de rappeler les 5 grands axes du plan d'actions pluriannuel en matière d'égalité professionnelle à savoir : l'égalité salariale, l'égal accès aux cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la lutte contre toutes formes de discriminations et d'agissements sexistes et la promotion de la culture de l'égalité.



DES NOUVEAUX LOCAUX EN 2022

Le 28 juin 2022, et après six mois de travaux, les agents et élus du SYDER ont retrouvé leurs bureaux du 61 chemin du Moulin Carron, réagencés et modernisés.

Si l'un des objectifs de cette rénovation était de redonner un souffle nouveau aux locaux du SYDER, il s'agissait surtout de réorganiser les espaces et de les adapter aux nouvelles façons de travailler – plus collaboratives et collégiales. Cette rénovation a été pensée et réalisée par des entreprises locales, dans une démarche éco-responsable en priorisant les matériaux naturels, nobles et biosourcés.

COMMUNICATION

En 2022, le SYDER a accéléré et développé sa campagne de communication afin de promouvoir ses actions auprès des collectivités adhérentes et de leurs administrés mais également pour accroître sa visibilité. Pour cela, le syndicat a développé de nouveaux outils de communication numérique et print et a pris part à un certain nombre d'événements.



RÉSEAUX SOCIAUX

Les actualités du SYDER sont relayées de manière hebdomadaire sur Facebook, LinkedIn et Twitter. En 2022, le service communication a créé une chaîne YouTube dédiée au SYDER afin de mettre à disposition ses ressources audiovisuelles.

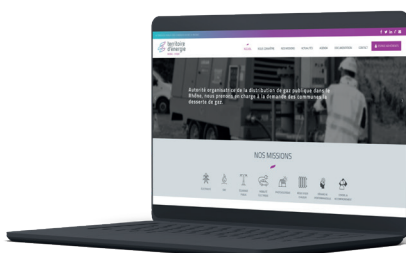


PLAQUETTE & SUPPORTS

En 2022, le SYDER s'est doté de plusieurs plaquettes de communication liées à ses différentes compétences. Des outils nécessaires pour présenter les actions et missions de notre syndicat auprès des élus du territoire.

EN BREF

Véritable document d'informations publié à l'issue de chaque comité syndical, le *En Bref* a été intégralement repensé avec une maquette plus dynamique et aux couleurs de la charte graphique du SYDER. En outre, au-delà des synthèses des délibérations adoptées lors de chaque comité, le *En Bref* propose des rubriques liées à l'actualité du syndicat et des chiffres clés.



SITE INTERNET

Le syndicat a lancé courant 2022 la refonte de son site internet afin que ce dernier soit plus ergonomique et innovant, à l'image des actions du syndicat.

ECOLOUSTICS

En 2022, le SYDER est partenaire pour la première fois du concours Ecoloustics. Organisé depuis 2017 par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et opéré localement par les collectivités adhérentes à la marque Territoire d'énergie, le concours Ecoloustics, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, a pour objectif d'éduquer et d'éveiller les élèves aux grands enjeux de la transition énergétique.

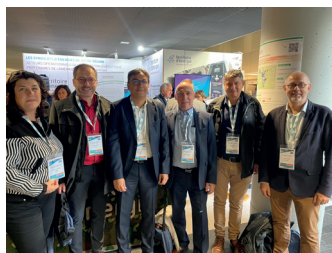
Ce concours ouvert à toutes les classes (de cycle 3) des écoles et collèges des départements engagés dans la démarche comporte deux phases : un prix départemental et un prix national. Les meilleurs dossiers récompensés au niveau local sont proposés pour le prix national à raison d'une classe par département.

Pour cette première édition, deux écoles du territoire ont pris part à la démarche. Il s'agit de l'école élémentaire Marcel Pagnol située à Anse ainsi que de l'école publique de la Treille à Fleurie. Dans les deux cas, ce sont des classes de CM1-CM2 qui ont participé au dispositif. Elles ont réalisé une production de leurs choix ayant pour thème : « Les Énergies de Demain ».



PRESSE & MÉDIAS

En 2022, les actions et projets du SYDER ont été particulièrement salués dans la presse locale et nationale. Un moyen efficace et pertinent pour promouvoir les missions du syndicat.



ÉVÉNEMENTS

Durant l'année 2022, le syndicat a participé à de nombreuses inaugurations de projets dont il était partenaire. Il a également été présent sur plusieurs salons, congrès et autres événements comme les Assises européennes de la Transition énergétique de Genève en mai 2022 où il partageait un stand avec l'association TEARA ou encore le Congrès de la FNCCR à Rennes en septembre 2022.

Enfin, le SYDER a renoué avec sa traditionnelle cérémonie des Trophées en septembre 2022. Un événement qui a permis de mettre à l'honneur les réalisations les plus emblématiques des communes adhérentes et de saluer le travail des équipes et entreprises partenaires.



ÇA S'EST PASSÉ EN 2022



4 FÉVRIER

Les 13 Présidents de TEARA se réunissent pour préparer ensemble l'avenir énergétique du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

15 AVRIL

Signature de la convention de partenariat entre le SYDER et l'association Hespul.

21 MAI

Inauguration de la chaufferie bois et son réseau de chaleur à Colombier-Saugnieu.

25 JUIN

Inauguration de la chaudière biomasse à Chénas.

20 SEPTEMBRE

Signature de la convention d'« Intracting » avec la Banque des Territoires à Anse.

15 NOVEMBRE

Remise du Prix TERRITORIA, dans la catégorie « Transition énergétique », pour la Démarche Performancielle à Paris.

7 AVRIL

Inauguration d'une nouvelle borne de recharge pour voiture électriques à Villefranche-sur-Saône.



18 MAI

Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pour massifier et intensifier la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire du Rhône.



1ER JUIN

23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Energétique à Genève.

2 SEPTEMBRE

Assemblée Générale des Maires Ruraux du Rhône



27 SEPTEMBRE

Congrès de la FNCCR à Rennes.

24 NOVEMBRE

7^{ème} édition du salon AlternativAuto à Villeurbanne.

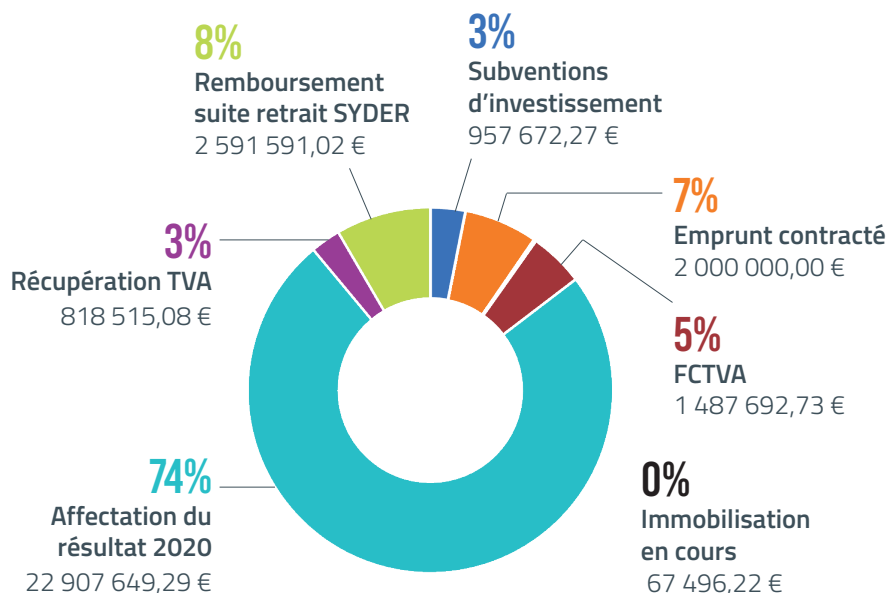


COMPTES ADMINISTRATIFS



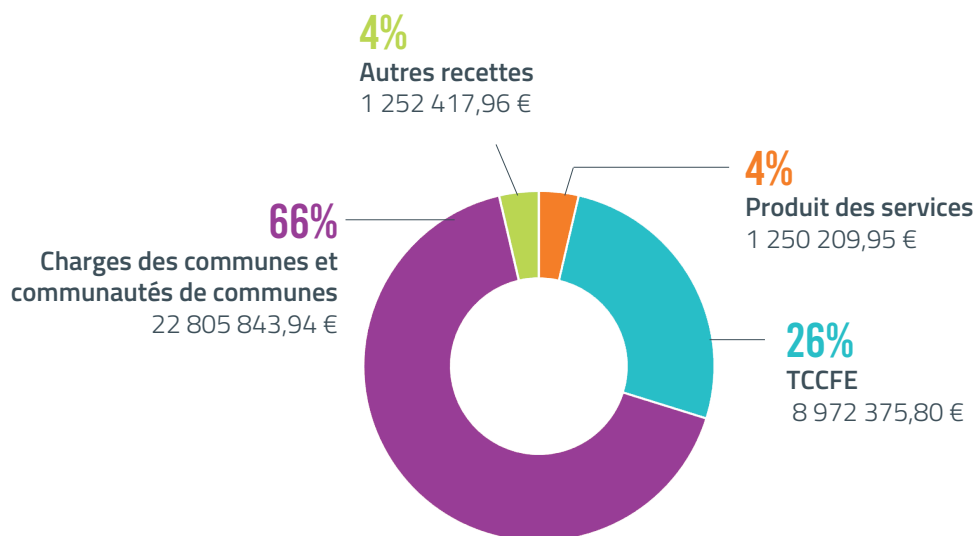
RECETTES D'INVESTISSEMENT

30 830 616,01 €



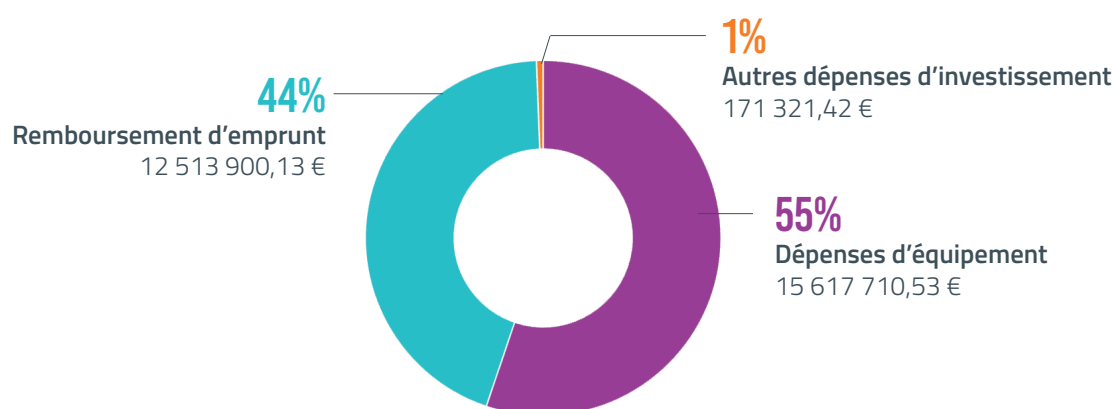
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

34 280 847,65 €



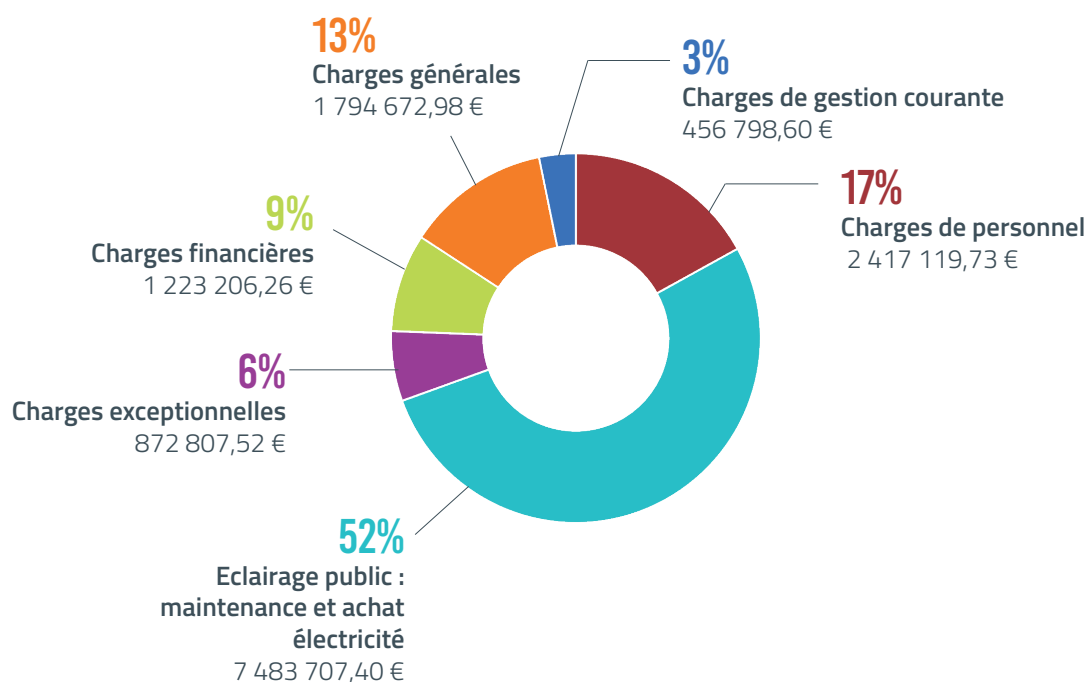
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

28 302 932,08 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

14 248 312,49 €



DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 25 janvier 2022	<p>Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2021, comprenant le plan d'action 2022-2024 en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes</p> <p>Présentation du rapport sur le développement durable 2021</p> <p>Débat et rapport d'orientation budgétaire 2022</p> <p>Etude d'impact pluriannuel concernant le projet « Démarche Performancielle sur l'éclairage public » sur le territoire du département du Rhône</p> <p>Concession Electricité : Reprise des négociations avec les concessionnaires EDF et ENEDIS pour la signature d'un nouveau contrat de concession Electricité</p> <p>Concession Gaz : Stratégie pour les négociations avec le concessionnaire GRDF pour la signature d'un nouveau contrat de concession de distribution de gaz</p> <p>Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de BRULLIOLES et le SYDER</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de LONGESSAIGNE de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>Organisation du Comité syndical du 22 mars 2022</p>
Bureau syndical du 8 mars 2022	<p>Présentation du rapport de contrôle des concessions Gaz 2020</p> <p>Présentation du rapport de contrôle de concession Electricité 2020</p> <p>Transformation de postes</p>
Comité syndical du 22 mars 2022	<p>Approbation du Budget primitif principal 2022</p> <p>Approbation du budget primitif autonome Régie SYDER Chaleur 2022</p> <p>Approbation Budget primitif annexe Photovoltaïque 2022</p> <p>Approbation des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2022</p> <p>Taux d'abattement sur les travaux du programme 2022</p> <p>Autorisations de programme (AP) / Crédits de paiement (CP) 2022</p> <p>Approbation d'un avenant à la convention n° 16256900721SFILRAE du 1er septembre 2016 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrits des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque</p> <p>Approbation d'une convention de partenariat entre le SYDER et HESPUL</p> <p>Approbation d'une convention entre le SYDER et la Communauté de communes du pays de L'Arbresle (CCPA) pour la gestion et l'entretien de l'éclairage public des zones d'activité économique relevant de la compétence de la CCPA</p> <p>Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de TOUSSIEU et le SYDER</p> <p>Définition de la stratégie de développement et de massification du photovoltaïque sur le territoire du SYDER – Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt</p> <p>CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune d'AFFOUX de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid »</p> <p>CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid »</p> <p>Candidature du SYDER au Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) de l'ADEME</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de LACENAS de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>IRVE – Retrait de la délibération visant à accepter l'adhésion de la commune de VINDRY-SUR-TURDINE à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>Organisation du Comité syndical du 14 juin 2022</p>

Bureau syndical du 19 avril 2022	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande « Fourniture de luminaires peints pour Eclairage public » - ATTRIBUTION
	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande « Fourniture et livraison de postes de transformation, équipés ou non de transformateurs » - ATTRIBUTION
	Approbation de l'avenant à la convention pour le raccordement à l'éclairage public de matériels de vidéoprotection avec la commune de SAINT-BONNET-DE-MURE
	Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité
Bureau syndical du 5 mai 2022	Accord cadre multi-attributaires à bons de commandes « Contrôle technique électrique des installations d'éclairage public du SYDER » - ATTRIBUTION
Bureau syndical du 10 mai 2022	Marché public de travaux 2022 - Réseaux secs – 2022_AO09 – Validation des candidatures et autorisation à négocier
	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande « Fourniture et livraison de postes de transformation, équipés ou non de transformateurs » - 2022_AO03 - Déclaration sans suite
Bureau syndical du 7 juin 2022	Accord cadre multi-attributaires à bons de commandes « Travaux de mise en œuvre des installations d'éclairage public du SYDER, dans le cadre de la démarche performancielle » - ATTRIBUTION
	Approbation Convention groupement de commande CSPS et détection amiante
	Mise à jour du tableau des effectifs et création de 2 postes temporaires
Comité syndical du 14 juin 2022	BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte de Gestion 2021
	BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte Administratif 2021
	BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Approbation du Compte de Gestion 2021
	BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Approbation du Compte Administratif 2021
	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Approbation du Compte de Gestion 2021
	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Approbation du Compte Administratif 2021
	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Affectation des résultats
	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Approbation du Budget Supplémentaire 2022
	Point à un an sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes – Exercices 2014 à 2019
	Participation du SYDER pour financer de la « recherche et développement » en lien avec l'université Lyon I
	Approbation d'une convention Intracting avec la Banque des territoires
	Demandes de subvention au titre de la DSIL 2022
	Concession Gaz : Gestion de la fin du contrat historique
	Compétence Gaz - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-ROMAIN-EN-GAL de la compétence optionnelle « distribution publique de gaz »
	Approbation de la convention COCOPEOP / Les Générateurs
	Approbation de la charte de regroupement des dépôts de Certificats d'économie d'énergie (CEE) entre Syndicats d'énergie (SDE) de TEARA
	Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de MONTROMANT et le SYDER – remplacement des sources conventionnelles en LED
	Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de AVEIZE et le SYDER – Travaux de rénovation de l'éclairage public sur la commune
	Convention de reversement de subvention du FAFA (fonds d'aide au football amateur) – éclairage du terrain de foot CHAMBOST-LONGESSAIGNE
	Convention de partenariat avec la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – travaux d'aménagement de la rue du Michard à Thurins
Création d'une plateforme énergétique	
Réponse à l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » - Caisse des Dépôts	
Réponse à l'appel à projet régional Energie – Innovations et expérimentations territoriales	

	CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de LES HAIES de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid »
	CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de ORLIENAS de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid »
	CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-ROMAIN-EN-GAL de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid »
	Demande de subvention auprès du CCR de la COR et de la CCMDL pour le projet de réseau de chaleur sur la commune de MONTROTTIER
	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de BESSEY de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de POMMIERS de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-JEAN-DES-VIGNES de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-ROMAIN-EN-GAL de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
	« Schéma directeur de installations de recharge de véhicules électriques (SDIRVE) : Approbation de la préfiguration »
	Réponse à l'appel à projet de l'ADEME pour le soutien au déploiement de stations de recharge haute puissance pour les véhicules électriques
	Réponse au dispositif de financement de l'Union Européenne « Alternative Fuel Infrastructure Facility »
	Déplacements accomplis par les élus du SYDER dans l'exercice de leurs fonctions – Modalités de prise en charge
	Déplacement accompli par le Président du SYDER et 2 Vice-présidents dans l'exercice de leurs fonctions – Délivrance d'un mandat spécial
	Organisation du Comité syndical du 20 septembre 2022
Bureau syndical du 19 juillet 2022	Marché public de travaux 2022 – Réseaux secs - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, alloti - Procédure formalisée avec négociation - Attribution des lots 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11 Marché public de travaux 2022 – Réseaux secs - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, alloti - Procédure formalisée avec négociation - Déclaration sans suite lot n° 3 Création d'un poste d'agent de maîtrise
Bureau syndical du 6 septembre 2022	«Appel d'offres ouvert - Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents Fourniture et acheminement d'électricité pour les membres du groupement de commandes du SYDER - Attribution» «Appel d'offres ouvert - Accord-cadre mono-attributaire Suivi des marchés de maintenance et exploitation de l'éclairage public - Avenant n° 1»
Comité syndical du 20 septembre 2022	BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats 2021 BUDGET PRINCIPAL – Approbation du budget supplémentaire 2022 Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'investissement Travaux et Démarche performancielle 2022 – 2025 BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Affectation des résultats 2021 BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Approbation du budget supplémentaire 2022 Création d'une Autorisation de programme (AP) dans le cadre du Plan d'investissement Travaux de construction Chaufferie de Montrottier Réponse au programme ACTEE « Lum-acte » visant à favoriser la rénovation énergétique du parc d'éclairage public des collectivités «CHALEUR – non facturation de l'abonnement trimestriel pour un abonné de Saint-Martin-en-Haut (interruption de service)»

	<p>CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de MORANCÉ de la compétence communale « production et distribution de chaleur et de froid »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>Délégations de pouvoir du Comité au Bureau - Modifications</p> <p>Autorisation de signature et authentification des actes passés en la forme administrative</p> <p>Organisation du Comité syndical du 15 novembre 2022</p>
Bureau syndical du 4 octobre 2022	<p>Marché public de fourniture, livraison et installation de deux chaudières bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Montrottier - Appel d'offres ouvert - Attribution</p> <p>Procédure formalisée avec négociation - Marché public de travaux 2022 – Réseaux secs – lot n° 3 – relance après sans suite - Attribution</p> <p>Adoption du règlement relatif aux frais de déplacement des agents</p> <p>Mise à jour des autorisations spéciales d'absence</p> <p>Actualisation du RIFSEEP pour intégrer le grade d'agent de maîtrise dans la filière technique</p>
Bureau syndical du 15 novembre 2022	<p>Approbation de deux conventions de mise à disposition d'un agent</p> <p>«Augmentation du capital de la SEM SOLEIL – Acquisition d'actions de la SAS ENERGIES STEPHANOISES»</p> <p>Augmentation du capital de la SEM SOLEIL – Acquisition d'actions de la SAS CEVIVAL</p>
Comité syndical du 15 novembre 2022	<p>Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Année 2022</p> <p>Présentation du rapport sur le développement durable – Année 2022</p> <p>Autorisation d'ouverture de crédits 2023</p> <p>Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2023</p> <p>Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI aux compétences du SYDER pour 2023</p> <p>Coefficients de répercussion définitif 2022 et provisoire 2023</p> <p>Débat et rapport d'orientation budgétaire 2023</p> <p>Fixation de la durée d'amortissement des biens de moins de 1 000 (mille) euros HT</p> <p>Reconduction de l'octroi d'un véhicule de fonction pour le poste de Directeur général des services - Année 2023</p> <p>AMI Photovoltaïque – Présentation des candidats retenus</p> <p>CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de LOIRE-SUR-RHÔNE de la compétence communale « production et distribution de chaleur et de froid »</p> <p>IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-CYR-LE-CHATOUX de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »</p> <p>Organisation du Comité syndical extraordinaire du 29 novembre 2022</p> <p>Organisation du Comité syndical du 3 janvier 2023</p>
Comité syndical du 29 novembre 2022	<p>AMI pour la création d'une SAS partenariale ayant pour objet social la réalisation d'installations de production AMI pour la création d'une SAS partenariale ayant pour objet social la réalisation d'installations de production solaire Photovoltaïque – validation des candidats et autorisation à négocier les statuts et le pacte d'actionnaires</p>
Bureau syndical du 13 décembre 2022	<p>Reconduction du forfait mobilités durables pour les agents du SYDER</p> <p>Approbation des bilans des chaufferies - approbation du principe de l'ajustement des tarifs R1/R2 – validation de l'avenant type aux conditions particulières de raccordement</p>

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES EN 2022

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
TRAVAUX RESEAUX	Fourniture et livraison de postes de transformation, équipés ou non de transformateurs	«Accord cadre mono-attributaire A bons de commande Alloté par type de postes (2 lots) sans minimum, avec maximum => 1 000 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 3 ans»	«DS_2022_053 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 24 février 2022 BS_2022_037 du 10 mai 2022 DECLARATION DE SANS SUITE»	Présentation du rapport sur le développement durable 2021
DEMARCHE PERFORMANCIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Fourniture de luminaires peints pour éclairage public	«Accord cadre mono-attributaire A bons de commande Alloté par type de luminaire (8 lots) sans minimum, avec maximum => 50 000 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans»	«DS_2022_052 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 8 mars 2022 BS_2022_031 ATTRIBUTION du 19 avril 2022»	«Lot 1 : SIGNIFY France SAS Lot 2 : COMATELEC Lot 3 : ECLATEC Lot 4 : ZG LIGHTING France Lot 5 : SELUX SAS Lot 6 : SAS RAGNI Lot 7 : SITECO Lot 8 : ROHL SA»
DEMARCHE PERFORMANCIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Contrôle technique électrique des installations d'éclairage public	«Accord cadre multi-attributaires (3 maxi) A bons de commande Allotissement géographique (2 lots : Nord / Sud) sans minimum, avec maximum => 4 000 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans»	«DS_2022_064 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 15 mars 2022 BS_2022_035 ATTRIBUTION du 3 mai 2022»	«Lot 1 : APAVE SUD EUROPE QUALICONSULT EXPLOITATION BUREAU ALPES CONTRÔLE SAS Lot 2 : APAVE SUD EUROPE QUALICONSULT EXPLOITATION»
DEMARCHE PERFORMANCIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Travaux de mise en œuvre des installations d'éclairage public du SYDER dans le cadre de la démarche performancielle	«Accord cadre multi-attributaires (5 maxi) A bons de commande Allotissement géographique (2 lots : Nord / Sud) sans minimum, avec maximum => 60 000 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans»	«DS_2022_066 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 15 mars 2022 BS_2022_038 ATTRIBUTION du 7 juin 2022»	«Lot 1 : SOBECA RAMPA ENERGIES ADG ENERGY DERICHEBOURG ENERGIE EP CITELIUM AURA Lot 2 : SOBECA ADG ENERGY RAMPA ENERGIES EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA BOUYGUES ENERGIES & SERVICES»
TRAVAUX RESEAUX	Marché public de travaux 2022 - Réseaux secs	«PROCEDURE RESTREINTE Accord-cadre mono-attributaire A bons de commande Allotissement géographique (11 lots) - 2 lots maxi par candidat Sans minimum, avec maximum => 208 800 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans «	«DS_2022_065 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 15 mars 2022 BS_2022_080 ATTRIBUTION du 19 juillet 2022 BS_2022_081 DECLARATION SANS SUITE DU LOT 3 du 19 juillet 2022»	«Lot 1 : DERICHEBOURG ENERGIE EP Lot 2 : DERICHEBOURG ENERGIE EP Lot 4 : SOBECA Lot 5 : SERP Lot 6 : SOBECA Lot 7 : RAMPA ENERGIES Lot 8 : RAMPA ENERGIES Lot 9 : BOUYGUES ENERGIES & SERVICES Lot 10 : INEO RHONE ALPES Lot 11 : ADG ENERGY»
REGIE CHALEUR	Fourniture, livraison et installation de deux chaudières bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de MONTROTIER	«Marché de fourniture sans allotissement montant prévisionnel : 560 000 € HT»	«DS_2022_116 PREPARATION DE LA CONSULTATION du 8 juillet 2022 BS_2022_098 ATTRIBUTION du 4 octobre 2022»	SAELEN ENERGIE
TRAVAUX RESEAUX	Marché public de travaux 2022 - Réseaux secs - relance lot 3	«PROCEDURE RESTREINTE Accord-cadre mono-attributaire A bons de commande Sans minimum, avec maximum => 18 000 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans «	«BS_2022_081 DECLARATION SANS SUITE DU LOT 3 du 19 juillet 2022 BS_2022_099 ATTRIBUTION du 4 octobre 2022»	SOBECA
ENERGIES	Achat groupé d'énergie	«Accord cadre multi-attributaires (5 maxi) A marchés subséquents Allotissement sans minimum, avec maximum => 160 160 000 € HT pour l'ensemble des lots sur la durée maximale de 4 ans»	«DS_2022_102 PREPARATION CONSULTATION du 5 juillet 2022 BS_2022_083 ATTRIBUTION LOT 1 ET SANS SUITE LOT 2 du 6 septembre 2022»	«LOT 1 : ENGIE EDF»
ENERGIES	Achat groupé d'énergie	Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison Bâtiment et Eclairage Public, distribués par Enedis, avec énergie certifiée par garantie d'origine standard via un surcoût unitaire, appartenant aux membres du groupement de commande	DS_2022_132 ATTRIBUTION MARCHÉ SUBSEQUENT N° 1 du 4 octobre 2022	EDF

MARCHÉS CONCLUS PAR PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) EN 2022

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
PHOTOVOLTAÏQUE	Installation PV SAINT LAURENT D'AGNY	«sans allotissement Montant estimatif : 130 000 € HT»	«DS_2022_056 PREPARATION CONSULTATION du 1er avril 2022 DS_2022_074 ATTRIBUTION du 19 mai 2022»	RAMPA ENERGIES
PHOTOVOLTAÏQUE	Installations PV CCPA	«Marché de travaux alloti géographiquement (4 lots) chaque lot comporte une tranche optionnelle (installations pas encore certaines) qui peut être affermie par OS Montant maximum du marché => 2 200 000 € HT»	«DS_2022_096 PREPARATION CONSULTATION du 10 juin 2022 DS_2022_122 SANS SUITE du 14 septembre 2022»	Lot 1, 2, 3 et 4 : sans suite
PHOTOVOLTAÏQUE	Installations PV CCPA	«Marché de travaux alloti géographiquement (4 lots) chaque lot comporte une tranche optionnelle (installations pas encore certaines) qui peut être affermie par OS Montant maximum du marché => 2 530 000 € HT»	«DS_2022_145 RELANCE CONSULTATION du 14 octobre 2022 DS_2023_006 ATTRIBUTION ET SANS SUITE du 9 janvier 2023»	«Lot 1 et 2 sans suite Lot 3 : RAMPA ENERGIES Lot 4 : FAUCHE CENTRE EST»
REGIE CHALEUR	MOE chaufferies	«Marché de maîtrise d'œuvre alloti (4 lots) montant maximum fixé par lot : lot 1 AFFOULX => 45 000 € HT lot 2 LES HAIES => 45 000 € HT lot 3 ST ROMAIN EN GAL => 45 000 € HT lot 4 POULE => 50 000 € HT»	«DS_2022_103 PREPARATION CONSULTATION du 5 juillet 2022 DS_2022_133 ATTRIBUTION du 6 octobre 2022»	«Lot 1 : OTEIS Lot 2 : SOURCING ENERGY France Lot 3 : SF2E Lot 4 : EEPOS»
TRAVAUX RESEAUX	Traitement et gestion extrenalisés des DT/DICT/ATU	«Accord-cadre à bons de commande non alloti Durée un an reconductible 3 fois Montant maximum => 300 000 € HT pour toute la durée Une tranche ferme : DT/DICT/ATU une tranche conditionnelle : prestations relatives aux outils de recherche et de centralisation des rapports amiantes et HAP»	«DS_2022_144 PREPARATION CONSULTATION du 11 octobre 2022 DS_2022_155 ATTRIBUTION du 25 novembre 2022»	SOGLINK
PHOTOVOLTAÏQUE	Installation PV POLLIONNAY	«Marché de travaux non alloti montant maximum du marché => 150 000 € HT»	«DS_2022_101 PREPARATION CONSULTATION du 5 juillet 2022 DS_2022_220 SANS SUITE du 22 décembre 2022 DS_2022_228 ATTRIBUTION sans pub ni mise en concurrence du 14 février 2023»	RAMPA ENERGIES
ENERGIES	Fourniture et exploitation de capteurs communicants connectables au réseau des compteurs électriques Linky	«marché de fourniture non alloti Montant maximum => 300 000 € HT»	«DS_2022_142 PREPARATION CONSULTATION du 19 juillet 2022 DS_2022_152 SANS SUITE du 29 novembre 2022»	Sans suite
REGIE CHALEUR	Travaux d'installation - chaufferie de MONTROTTIER	«Marché de travaux alloti (8 lots) Montant maximum fixé par lot : Lot 2 Chaudière process fioul hydraulique - élec - régul => 500 000 € HT Lot 3 VRD - Terrassement => 380 000 € HT Lot 4 Gros-œuvre => 370 000 € HT Lot 5 : Etanchéité => 60 000 € HT Lot 6 : métallerie - serrurerie => 65 000 € HT Lot 7 : bardages => 65 000 € HT Lot 8 : Réseau de chaleur - terrassement - hydraulique => 730 000 € HT Lot 9 : Sous-stations hydrauliques => 240 000 € HT»	«DS_2022_227 PREPARATION CONSULTATION du 9 novembre 2022 DS_2023_005 ATTRIBUTION LOTS et SANS SUITE LOT 7 du 6 janvier 2023»	«Lot 1 : JEAN MOOS SA Lot 2 : SARL RIVOLLIER TP Lot 4 : THIVILLIER CONSTRUCTION Lot 5 : ABC BORNE Lot 6 : ETS DENJEAN Lot 7 : sans suite Lot 8 : SADE CGTH Lot 9 : SARL ABCVC «
PHOTOVOLTAÏQUE	MOE Ombrières CCPA-CCBPD	«Marché de maîtrise d'œuvre alloti (2 lots) montant maximum fixé par lot : lot 1 : CCBPD, CCMDL, Villefranche Agglo, Vienne Condrieu Agglo => 120 000 € HT lot 2 : CCPA => 210 000 € HT»	«DS_2022_156 PREPARATION CONSULTATION du 23 novembre 2022 DS_2023_013 ATTRIBUTION LOT 2 du 2 février 2023 DS_2023_020 SANS SUITE LOT 1 du 14 février 2023»	Lot 2 : NEPSSEN
PHOTOVOLTAÏQUE	Installation PV VINDRY SUR TURDINE et ANSE	«Marché de travaux non alloti montant maximum du marché => 260 000 € HT»	«DS_2022_161 PREPARATION CONSULTATION du 28 novembre 2022 DS_2023_014 ATTRIBUTION du 2 février 2023»	MOOS SAS
MOYENS GENE-RAUX	Fourniture, location, maintenance et services associés matériel d'impression pour le SYDER	«Marché de fourniture non alloti montant maximum => 120 000 € HT d'une durée d'un an reconductible 3 fois une tranche ferme : location, maintenance, fourniture de consommables une tranche conditionnelle : levée de l'option d'achat des photocopieurs et du traceur en fin de marché»	«DS_2022_143 PREPARATION CONSULTATION du 11 octobre 2022 DS_2022_154 ATTRIBUTION du 25 novembre 2022»	CANON FAC-SIMILE RHONE ALPES / 3H DISTRIBUTION

MARCHÉS CONCLUS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE EN 2022

Catégorie	Objet du marché	Modalité de passation	Attributaires
PHOTOVOLTAÏQUE	MOE Ombrières de parking PUSIGNAN	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	NEPSEN
TRAVAUX RESEAUX	Dissimulation centre ville LARAJASSE	Marché passé suite à 3 consultations infructueuses (article R. 2122-2 du CCP)	ADG ENERGY - COIRO
MOYENS GENERAUX	Prestations juridiques	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	ITINERAIRE AVOCATS
TRAVAUX RESEAUX	Extension réseau basse tension SAINTE ETIENNE LA VARENNE	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	DERICHEBOURG ENERGIE EP
TRAVAUX RESEAUX	Extension réseau basse tension LE PERREON	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	DERICHEBOURG ENERGIE EP
TRAVAUX RESEAUX	Mise en conformité éclairage public de VINDRY SUR TURDINE	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	DERICHEBOURG ENERGIE EP
TRAVAUX RESEAUX	Travaux d'éclairage public du parking de CHAPONNAY	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	ADG ENERGY
TRAVAUX RESEAUX	Travaux d'éclairage public - commune d'AMPLEPUIS	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	DERICHEBOURG ENERGIE EP
TRAVAUX RESEAUX	Travaux d'éclairage public - lotissement des Sources - VINDRY SUR TURDINE	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	DERICHEBOURG ENERGIE EP
TRAVAUX RESEAUX	Travaux d'éclairage public - Ecole de SEREZIN DU RHONE	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	ADG ENERGY
TRAVAUX RESEAUX	Travaux d'éclairage public - Parc Reaux - GENAS	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	ADG ENERGY
TRAVAUX RESEAUX	Travaux d'éclairage public COMPLEXE SPORTIF - CHAPONNAY	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	ADG ENERGY
MOYENS GENERAUX	Supervision sécurité et info-gérance	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	ELYSIUM SECURITE
TRAVAUX RESEAUX	Extension réseau basse tension EMERINGES EN BEAUJOLAIS	Marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT (article article 142 loi ASAP)	DERICHEBOURG ENERGIE EP
MOYENS GENERAUX	Accompagnement réorganisation des services techniques	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	TILIA
MOYENS GENERAUX	Assistance technique et financière concessions	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	CABINET LE CALOCH CONSULTANT
ENERGIES	Accompagnement achat groupé d'électricité	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	MCA SOLUTIONS
MOYENS GENERAUX	Accompagnement juridique AMI Puissance	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	Cabinet ENERGIE-LEGAL
MOYENS GENERAUX	Accompagnement gestion contentieux Enedis	Marché de représentation juridique (articles L. 2512-5 8° et L. 3212-4 7° du CCP)	Cabinet SEBAN
MOYENS GENERAUX	Assistance technique et financière concessions	Marché dont le montant est inférieur à 40 000 € HT (article R. 2122-8 du CCP)	Cabinet Michel KLOPPER

Syndicat Départemental
d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69474 DARDILLY Cedex

Téléphone : 04 72 18 75 00

Email : syder@syder.fr
Site Internet : www.syder.fr